



Argent liquide, succession.

Par **JEAN**, le **24/02/2009** à **00:16**

Bonjour,
En débarrassant l'habitation de mon grand père décédé il y a peu nous avons découvert une somme importante d'argent en liquide. Je sais que cet argent doit être déclaré au notaire qui s'occupe de la succession mais que va-t-il en faire ? Nous ne savons pas d'où cet argent vient, il a du être mis là petit à petit au fil des ans. Va-t-il y avoir investigation au sujet de cette somme (par qui ? le notaire ?). Est-ce qu'il est possible que l'on ne touche finalement rien sur cet argent ? En attendant vos réponses,
Cordialement

Par **Paula**, le **24/02/2009** à **11:03**

Bonjour,
Cet argent fera, bien évidemment, partie de l'actif de la succession et sera distribué aux héritiers.
Cordialement